



## District de Football des Pyrénées-Orientales

Conformément à l'article 12 Alinéa 4 des Statuts du District de Football des P-O, l'AG du mercredi 27/10/22 à THUIR ayant délégué au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants : statuer, sur proposition du Comité Directeur, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions et les épreuves officielles de l'annuaire du district ;

# Modification apportée au Règlement de la Coupe du Roussillon Séniors

### Article 3 CR SENIORS ANNUAIRE DISTRICT DES P-O

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p><b>Article 3</b> - La Coupe du Roussillon est ouverte à <del>toutes les équipes premières</del> ainsi qu'à <del>toutes les équipes premières amateurs des clubs professionnels (1ère et 2ème Division Nat.)</del>.</p> <p>Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure (fédérale ou régionale) à la date de la rencontre, le match serait reporté. La Commission d'organisation se réserve la possibilité à chaque tour, de décaler d'un ou plusieurs jours, une ou des rencontres de ce tour et les clubs qualifiés ne pourront refuser de jouer en semaine.</p>	<p><b>Article 3</b> - La Coupe du Roussillon est ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ aux équipes <b>RESERVES</b> des clubs des P-O disputant un Championnat de niveau <b>NATIONAL</b> (N3 - N2 - NATIONAL) ;</li><li>▪ aux équipes <b>PREMIERES</b> évoluant en Championnat de niveau <b>REGIONAL</b></li><li>▪ aux équipes <b>PREMIERES</b> évoluant en Championnat de niveau <b>DEPARTEMENTAL</b>.</li></ul> <p>Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure <b>REGIONALE</b> à la date de la rencontre, le match serait reporté. La Commission d'organisation se réserve la possibilité à chaque tour, de décaler d'un ou plusieurs jours, une ou des rencontres de ce tour et les clubs qualifiés ne pourront refuser de jouer en semaine.</p> <p><b>Application saison 2022/2023.</b></p>



Boîte postale 51501 – 66101 Perpignan Cedex

Tél : 04.68.54.61.11

[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) - <http://pyrenees-orientales.fff.fr>